



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : /*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025*

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-20	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).</p> <p>Considérant que la commune a reçu un prix national de la participation citoyenne, en tant que lauréat des collectivités entre 10 000 et 20 000 habitants, organisée par l'Association « Décider ensemble », dans le cadre de son projet « Seysses, Ville des CultureS », qui a associé élus, agents et citoyens.</p> <p>Considérant que ce prix a été remis le 21 novembre au Palais du Luxembourg à Paris, et il a paru opportun de proposer à une citoyenne du groupe Patrimoine de pouvoir accompagner élus et agent.</p> <p>Pour ce faire, il a été fait appel à l'offre de voyage (vol + hôtel) de l'agence « A propos Travel Consulting » pour 5 personnes, dont une citoyenne, Madame Christiane Garcia.</p> <p>La prise en charge de ces frais pour les élus se fait par l'intermédiaire d'un mandat spécial pris par le Maire par délégation du Conseil Municipal pour les élus, dans le cadre de la réglementation et du règlement intérieur pour les agents, mais la prise en charge pour un citoyen doit passer par une délibération.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>De prendre en charge le déplacement indiqué ci-dessus pour Madame Christiane Garcia pour un montant de 400 € (260 € pour l'avion Toulouse-Paris A/R et 140 € pour une nuit d'hôtel), du 21 au 22 novembre 2025.</p>
-------------------------	--

N° DEL/2025-8-20

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Malika BENSOUCI

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

